

C.681. 1922.

SOCIÉTÉ DES NATIONS

Genève, le 28 septembre 1922.

A R M É N I E

Note du Secrétaire général.

---

L'Assemblée, dans sa séance du 20 septembre, a adopté, au sujet de la question arménienne, la résolution suivante:

" L'Assemblée prend acte avec reconnaissance des résolutions du Conseil relatives à l'Arménie et émet le vœu que, dans les négociations de paix avec la Turquie, on ne perde pas de vue la nécessité de constituer le foyer national pour les Arméniens. L'Assemblée invite le Conseil à prendre toutes les mesures qu'il jugera utiles à cet effet."

Il appartient au Conseil d'examiner quelle suite il croit pouvoir donner à cette recommandation, et, en premier lieu, s'il convient d'en communiquer dès maintenant le texte aux Principales Puissances Alliées.